

Feu: 84453/2AP/21/CDH/C. OVENG

REPUBLICHE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

COMMUNE D'OVENG

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE -WORK-FATHERLAND

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

OVENG COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

COMMUNAL TEANDERS BOERS

PIECE N°1

AVIS DE CONSULTATION

N°004/DC/RS/DDL/C.OV/SG/CIPM-OV/F /2021 DU 10/02/2021

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE OVENG3, DANS LA COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD .

FINANCEMENT : BIP MINNANTE, EXERCICE 2021

IMPUTATAION :

AUTORISATION :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante lance pour le compte du ministère de la santé public, un avis à consultation pour procéder à *l'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré d'OVENG3* dans la Commune d'Oveng, département du Dja et Lobo, région du Sud.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le MO pour la réalisation de la fourniture objet de la présente demande de cotation est de deux mois (02) mois.

ARTICLE 4 : COUT PREVISIONNEL ET CAUTIONNEMENT

Le coût prévisionnel et le montant de la caution sont contenus dans le tableau ci-dessus

Lot	Désignation	Montant	Caution
-----	-------------	---------	---------

Unique	Equipement en matériel médical au CSI d'Oveng 3 dans la Commune d'OVENG.	8 000 000	160 000
--------	--	-----------	---------

ARTICLE 5 : FINANCEMENT

La Fourniture des objets de la présente consultation est financée par : Le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2021.

ARTICLE 6: CONSULTATION ET ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION.

Le dossier de consultation peut être retiré à la Commune d'Oveng contre présentation d'une quittance non remboursable d'un montant de **vingt mille francs (20 000f)** Payable à la recette municipale de la Commune d'OVENG.

ARTICLE 7 : DEPOT DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune d'OVENG au plus tard le ***15/03/2021*** à***15*** Heures locale sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

CONSULTATION

N°...../DC/RS/DDL/C.OV/SG/CIPM-OV/F/2021 du

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'OVENG3 ,
DANS LA COMMUNE D'OVENG ,DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.**

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Article 8 : RECEVABILITE DES OFFRES

Les Offres devront être accompagnées chacune d'une caution de soumission de **cent soixante mille francs CFA (160 000 F CFA)** délivré par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances. La Validité de cette caution devrait être de quatre-vingt-dix (90) jours, pour compter de la date de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu à l'article 3 du présent Règlement de Demande de cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossier de demande de consultation sera systématiquement rejetée, notamment :

- l'absence de la caution de soumission ;
- le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation ;
- une fausse déclaration ;
- une pièce falsifiée entraînera le rejet ou l'élimination de l'offre sans aucun recours.

NB : Les Chèques, mêmes certifiés, ne seront pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront dépouillées le 11/03/2021 à 15 Heures dans la salle des actes de la Commune d'Oveng par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Oveng siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé, cacheté et daté

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION

Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel de la demande de cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins- disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

Article 11 : PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence de la caution de soumission
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Le non-respect de 70% des critères essentiels
- Absence d'un prix unitaire quantifié

Article 12 : principaux critère de qualification

- a) Reference de l'entreprise
- b) Conformité aux spécifications techniques
- c) Le service après-vente
- d) Le délai de garantie
- e) Le délai de livraison
- f) Présentation de l'offre
- g) Présentation Prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant
- h) Présentation de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant

ARTICLE 13 : VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

Oveng, le 10/02/2021

LE MAIRE,

(Maître d'ouvrage)



Ampliations :

- DDMAP/DL ;
- ARMP/SUD ;
- MINDEVEL/DDL
- CIPM /OVENG;
- AFFICHAGE ;
- Cameroon tribune